



Sinistre auto et indemnisation

Par **sandtani**, le **25/07/2013 à 11:59**

Bonjour,rnrnEn juillet 2012 mon véhicule a subi un incendie spontané de nature inconnue, le véhicule a brûlé entièrement suite à une probable défaillance électronique. L'expert m'a envoyé son rapport avec une proposition de 5700euros en août 2012, j'ai renvoyé endéans les 30jours mon accord pour ce montant avec tous les documents de cession et la carte grise signés! Enfin après avoir attendu 9mois un complément d'information de la part de l'expert je reçois mon indemnisation mais de 5000euros seulement! Justification de l'assurance: on ne peut pas indemniser plus que la valeur d'achat, j'ai acheté mon véhicule 5000euros effectivement mais l'expert avait la copie de la facture d'achat, il le savait alors pq me faire signé une proposition à 5700? Dois je subir cette erreur sans rein dire ou ai-je un recours?rnrnDe plus l'assurance a mis 9mois pour m'indemniser, je trouve cela abusif, je pensais qu'il avait 15jours!rnrnMerci de m'aider

Par **chaber**, le **25/07/2013 à 16:35**

bonjourrnrnUne indemnisation d'assurance n'a pas pour but de vous enrichir, surtout si à l'achat vous avez fait une excellente affaire selon votre facture d'achat.rnrnIl aurait peut-être été judicieux de faire expertiser votre occasion **[s]par un expert indépendant[/s]** des sociétés d'assurances (300€ environ) et d'envoyer à l'expert mandaté par votre assureur une copie, sans parler de facture d'achat.

Par **sandtani**, le **25/07/2013 à 16:54**

Merci de m'avoir répondu, j'ai pris conseil pour 50euros auprès d'un autre expert qui lui me donnais 6500euros! Je n'ai pas les documents car je n'ai pas poursuivi pour les avoir!rnrnMais surtout ma questions, c'est l'accord que j'ai signé à 5700 et pour lequel j'ai cédé ma carte grise n'a donc aucune valeur???

Par **chaber**, le **25/07/2013** à **17:11**

l'assureur va se baser sur la facture d'achat et ne tiendra pas compte de l'avis de son expert qui est supérieur à la valeur d'achat.rnrnRelisez vos conditions générales pour vérifier s'il n'y a pas une plus-value forfaitaire lors d'une mise en épave

Par **sandtani**, le **25/07/2013** à **21:59**

Merci beaucoup vos réponses ont été bien plus claires et précises que celle de mon assureur!rnrnCordialement